

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 9 avril 2018

Décision n° CP-2018-2335

commune (s): Villeurbanne

objet: Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 3, cours Tolstoi

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président: Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

<u>Présents</u>: MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

<u>Absents excusés :</u> Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

Commission permanente du 9 avril 2018

Décision n° CP-2018-2335

commune (s): Villeurbanne

objet: Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 3, cours Tolstoi

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2017-11-27-R-0982 du 27 novembre 2017, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente :

- d'un bâtiment (A) en R+1, à droite sur le cours Tolstoï, avec caves, comprenant un local commercial en rez-dechaussée et 3 logements,
- d'un bâtiment (B) en R+2, à gauche sur le cours Tolstoï, avec caves et combles, comprenant un local commercial en rez-de-chaussée et 3 logements,
- ainsi que de la parcelle de terrain de 366 mètres carrés sur laquelle sont édifiées ces constructions,

le tout, situé 3, cours Tolstoï à Villeurbanne étant cadastré BN 225.

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia, en vue de produire une nouvelle offre de logement social par la construction d'une résidence sociale foyer logements pour jeunes actifs, sur la base de 34 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile d'environ 782 mètres carrés et d'un local commercial pour une surface utile d'environ 70 mètres carrés.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit, notamment, d'accompagner le développement de l'offre nouvelle sur Villeurbanne par une offre de logement social, une offre en logement intermédiaire ou en accession sociale.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Vilogia, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé occupé, au prix de 730 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Vilogia aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 7 novembre 2017 figurant en pièce jointe ;

DECIDE

- 1° Approuve la cession à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Vilogia, pour un montant de 730 000 €, d'un immeuble cédé occupé, cadastré BN 225, situé 3, cours Tolstoï à Villeurbanne, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de la réalisation d'un programme de logement sociaux.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.
- **3° La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4509, le 30 janvier 2017 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes.
- **4° La somme** à encaisser, d'un montant total de 730 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2018 compte 458200 fonction 01.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.